Communiqué de Presse

Unité de Communication de l'Assemblée parlementaire

Réf: 213f06
Tel: +33 3 88 41 31 93
Fax : +33 3 90 21 41 34
pace.com@coe.int
internet: www.coe.int/press

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

46 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie-Monténégro
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Le Premier Ministre Juncker propose que l'Union européenne adhère au Conseil de l'Europe d'ici 2010

Strasbourg, 11.04.2006 – René van der Linden, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), s'est vivement félicité de la série de propositions faites aujourd'hui par le Premier Ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker, en vue de renforcer le partenariat entre les deux Organisations européennes et notamment de la proposition d'adhésion de l'Union européenne au Conseil de l'Europe d'ici 2010.

M. Juncker a élaboré son rapport *« Conseil de l'Europe – Union européenne : Une même ambition pour le continent européen »*, à titre personnel, à la demande des 46 Chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de l'Europe. Sa présentation devant l'Assemblée aujourd'hui a été suivie par les discours du Premier Ministre roumain Călin Popescu-Tăriceanu, s'exprimant au nom de la Présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, et du Chancelier autrichien Wolfgang Schüssel, Président du Conseil de l'Union européenne. Le Président de la Commission européenne José Manuel Barroso s'est également adressé à l'Assemblée.

Parmi d'autres recommandations clés du rapport de M. Juncker figurent :

- Les Etats membres de l'UE devraient immédiatement ouvrir la voie à l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des Droits de l'Homme.
- Les organes de l'UE devraient reconnaître le Conseil de l'Europe comme "première référence continentale en matière de droits de l'homme".
- Le Commissaire aux Droits de l'Homme devrait devenir une institution à laquelle l'UE pourrait avoir recours pour toutes les questions de droits de l'homme non couvertes par les mécanismes communautaires existants.
- Les deux institutions devraient instaurer une plateforme commune pour évaluer les normes juridiques et judiciaires et, le cas échéant, adopter mutuellement leurs normes.
- La Politique de voisinage de l'UE devrait se focaliser sur les Etats membres du Conseil de l'Europe et le Bélarus, avec des programmes joints planifiés en commun.
- Les Etats devraient veiller à ce que le Conseil de l'Europe, étant un partenaire majeur de l'UE, soit doté des ressources dont il a besoin.

Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe Terry Davis a insisté sur l'importance de la proposition recommandant l'adhésion de l'Union européenne au Conseil de l'Europe. « Pratiquement toutes les recommandations du Premier Ministre Juncker découlent logiquement du principe général que l'Union européenne a pour obligation de respecter les droits de l'homme et le Conseil de l'Europe pour mandat de les protéger » a-t-il déclaré.

./..

En clôturant le débat, le Président de l'APCE, René van der Linden, a souligné que l'Assemblée fera "tout ce qui est en son pouvoir" pour traduire dans les faits les recommandations de M. Juncker, soulignant en particulier que le Mémorandum d'Accord actuellement en cours de négociation entre les deux institutions devra en tenir pleinement compte. « Il est vital, a-t-il déclaré, que la coopération entre nos deux Organisations devienne systématique ».

Jeudi 13 avril, l'Assemblée parlementaire tiendra un débat sur le futur Mémorandum d'Accord entre les deux Organisations européennes, ainsi que sur la question spécifique de la nouvelle Agence européenne des Droits fondamentaux de l'UE.

Lien vers le rapport de M. Juncker